

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 6 JANVIER 2005**

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Marie Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Yolande WOLFF, Nicolas KORMANN, Jean-Claude KORMANN, Raymond BRESTENBACH, Denise HOCH, Richard WEISSENBURGER, Dominique HAMM, Jacques WILHELM, Bernard EICHWALD, Marie-Odile PETER, Dominique DIEMER, Michel KLEIN, Patrick KORMANN, Richard SCHALL, Richard KORMANN, Fernand KIENTZ, Doris ATANAZIO (à partir du point 4), Pia WENDLING, Jean Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Monsieur **Valentin SCHOTT**, Madame **Nadia CORNU**, qui ont donné procuration respectivement à Monsieur Jérôme Dietrich et Madame Yolande Wolff

Membres absents non excusés : Madame **Cathie COUSANDIER-WILHELM**, Madame **Myriam EBER**

**ARTICLE 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Yolande WOLFF est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

**ARTICLE 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 15 DECEMBRE 2004**

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2004 est adopté à l'unanimité.

### **ARTICLE 3: MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison de la catastrophe qui est survenue fin d'année 2004 sur le continent asiatique, Drusenheim souhaite montrer son soutien à ces pays en attribuant une subvention à plusieurs organismes intervenant sur le terrain.

C'est pourquoi, il demande au Conseil Municipal d'insérer un point à l'ordre du jour afin d'attribuer une subvention à trois organisations reconnues en signe de soutien de la ville de Drusenheim aux sinistrés du raz de marrée en Asie.

Le Conseil Municipal,  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité**

**d'insérer** à l'ordre du jour une aide humanitaire d'urgence au profit de l'Asie du sud

### **ARTICLE 4 : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Monsieur le Maire informe que Madame Marie Félice Hulsken a démissionné du conseil municipal à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Conformément aux règles en vigueur, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de la remplacer par le suivant de la liste « Ensemble pour Drusenheim ».

Le Conseil Municipal,  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

#### **décide à l'unanimité**

**d'intégrer** Jean-Michel Klingler au sein du conseil municipal, 7<sup>ème</sup> de la liste « Ensemble pour Drusenheim ».

### **ARTICLE 5 : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE AU SEIN DES DIFFERENTES COMMISSIONS**

Suite à la démission de Madame Marie Félice Hulsken, il est nécessaire de pourvoir au remplacement de cette dernière dans les commissions municipales où elle était membre.

Sont concernées les commissions :

- urbanisme – construction et POS – environnement
- agriculture – forêt – patrimoine – cimetière
- développement économique – emploi – logement – insertion

où Madame Hulsken était membre titulaire

ainsi que les commissions

- communale des impôts directs
- adjudication – appel d’offres

où Madame Hulsken était membre suppléante.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à la liste « Ensemble pour Drusenheim » de proposer un remplaçant.

Le Conseil Municipal,

ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**nomme à l’unanimité**

- **Monsieur Jean-Michel Klingler** comme membre titulaire des commissions municipales « urbanisme – construction et POS – environnement », « agriculture – forêt – patrimoine – cimetière » et « développement économique – emploi – logement – insertion »
- **Monsieur Jean-Michel Klingler** comme membre suppléant des commissions « communale des impôts directs » et « adjudication – appel d’offres »)

## **ARTICLE 6 : CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE REELECTION DES MEMBRES ELUS**

Suite à la démission de Madame Marie Félice Hulsken, il est nécessaire de pourvoir à son remplacement au sein du CCAS.

Monsieur le Maire rappelle qu’en vertu de l’article L123-6 du code de l’action sociale, les membres sont désignés au sein du conseil municipal à la représentation proportionnelle.

Monsieur le Maire précise que le décret du 6 mai 1995 impose le renouvellement de l’ensemble des membres élus.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose de reconduire les membres désignés par la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2001 (modifiée par délibération du 30 août 2002) plus une personne issue de la liste « Ensemble pour Drusenheim » en remplacement de Madame Marie-Félice Hulsken, en l’occurrence Monsieur Richard Kormann.

Le Conseil Municipal,

ouï l’exposé de Monsieur le Maire et après en avoir procédé aux opérations de vote

**nomme à l’unanimité**

**Madame Yolande Wolff, Madame Marie-Anne Julien, Monsieur Robert Berling, Madame Denise Hoch, Madame Dominique Hamm, Madame Marie-Odile Peter, Monsieur Richard Kormann et Monsieur Fernand Kientz**

## **ARTICLE 7 : AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE AU PROFIT DE L'ASIE DU SUD** **SUBVENTION**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison de la catastrophe qui est survenue fin d'année 2004 sur le continent asiatique, Drusenheim souhaite montrer son soutien à ces pays en attribuant une subvention à plusieurs organismes intervenant sur le terrain.

Cette subvention, d'un montant de 1500 €, sera affectée, à part égale, à plusieurs organismes, ci-après cités :

- Croix Rouge française d'Alsace
- Unicef Bas-Rhin
- Caritas – secours catholique d'Alsace

Le Conseil Municipal,  
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

### **décide à l'unanimité**

- **d'attribuer** une subvention de 1500 € au titre de l'aide humanitaire d'urgence au profit de l'Asie du sud
- **de répartir** cette somme, à part égale, entre les trois organismes cités plus haut
- **d'inscrire** cette somme au BP 2005, à l'article 6574

## **ARTICLE 8 : DIVERS ET INFORMATIONS**

### **1. Quête en faveur de l'Asie du Sud**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune s'associe à la Paroisse afin de récolter des dons en faveur de l'association Caritas, secours catholique d'Alsace. Les particuliers pourront faire des chèques, qu'ils déposeront en mairie ou chez Monsieur l'abbé Bernard Ott. L'ensemble de ces dons sera remis à Caritas. La date limite de dépôt est fixée au 18 janvier 2005.

### **2. Commission finances**

Elle s'est tenue le 29 décembre et consiste à préparer le prochain Débat d'Orientation Budgétaire. Un tour d'horizon des différentes subventions, des tarifs et des taxes a été réalisé.

### **3. Plan variole**

Monsieur le Maire donne la parole à Marie-Anne Julien.  
Une réunion a eu lieu avec les mairies de Dalhunden, Stattmaten, Sessenheim, Offendorf, herrlisheim, Gambsheim et Kilstett, communes concernées par le plan. En cas du déclenchement de ce plan, de nombreuses personnes devront être réquisitionnées pour le mener à bien. C'est pourquoi il est nécessaire que 5 conseillers municipaux soient volontaires, ainsi que 5 suppléants.

Spontanément, Fernand Kientz, Dominique Hamm, Bernanrd Eichwald, Dominique Diemer, Patrick Kormann, Richard Kormann, Jean-Michel Klingler, Michel Klein, Denise Hoch et Jean Claude Kormann se sont déclarés volontaires.

#### **4. Rencontre avec Monsieur Abraham, Trésorier Payeur Général**

Suite à l'adoption d'une motion lors du conseil municipal du 15 décembre dernier pour le maintien de la trésorerie de Drusenheim, Monsieur le Maire a demandé à être reçu par Monsieur Abraham, TPG, à Strasbourg. Il s'est fait accompagné de Marie-Anne Julien, 1<sup>ère</sup> Adjointe, de Monsieur Denis Hommel, Maire d'Offendorf et Monsieur Louis Becker, Conseiller Général, Maire de Herrlisheim. Monsieur Francis Schmitt, Maire de Rohrwiler, ne pouvant assister à cette entrevue a rédigé un courrier de soutien.

Le Maire a remis la motion et a réaffirmé tous les avantages pour maintenir une Trésorerie à Drusenheim.

Il est ressorti de cette rencontre que Drusenheim paye aujourd'hui les conséquences d'un dysfonctionnement imputable à l'administration du trésor. Monsieur le Maire a été ferme dans ses propos auprès du TPG, il n'est pas question que la trésorerie de Drusenheim soit supprimée en raison de cette désorganisation. Le trésor n'ayant pas trouvé de personnel pour seconder le trésorier de Drusenheim au niveau de Roeschwoog, Drusenheim n'a pas à souffrir de cette situation.